

## CONSTATS

**Les déchets : leurs traitements, leurs coûts financiers, environnementaux et sociétaux**

La gestion est d'une très grande complexité de par les diverses natures et origines des déchets : issus des ménages, des secteurs de la santé, de l'industrie, des travaux publics, etc. avec des filières de gestion et de traitements spécifiques :

- ☛ responsabilité régionale pour les déchets dangereux,
- ☛ plans départementaux pour les déchets ménagers, avec des réglementations récentes ou en cours pour un traitement spécifique des déchets fermentescibles pour limiter leur enfouissement
- ☛ gestion privée des déchets industriels banals (DIB), les déchets issus du bâtiment et des travaux publics (BTP) ainsi que pour d'autres types de déchets industriels
- ☛ présence de filières spécifiques pour le traitement des déchets ménagers (Eco-Emballages, Verre, D3E...), avec un intérêt propre, qui, parfois, est orienté sur la prévention ou la diminution des volumes de déchets produits.

**Les coûts financiers s'accroissent pour parvenir à une gestion moins destructrice de notre environnement. Actuellement, la globalité des impacts économiques, sociaux et environnementaux de la gestion de déchets est peu ou mal perçue**, notamment :

- ☛ La perte de ces matières dites « secondaires », aujourd'hui de plus en plus valorisées, pour limiter la raréfaction des ressources naturelles, matières premières desquelles tout produit ou service est issu.
- ☛ La contribution au réchauffement climatique de par le transport, la transformation, l'incinération ou l'enfouissement des déchets.
- ☛ La réalité du 7ème continent, dit « de plastique », et celle des dépôts sauvages à ciel ouvert, responsables de la prolifération d'espèces indésirables

**Les limites de notre planète ne sont pas compatibles avec une croissance infinie.** L'exploitation irraisonnée des matières premières et les impacts liés aux modes de gestion des déchets non durables sont défavorables, tant à l'économie, à l'environnement qu'au vivre-ensemble.

**Le principe de réalité nécessite de tenir compte des situations existantes et des modes de traitements ou d'export de ces déchets sur les trois régions actuelles avec les différents plans régionaux, départementaux ou spécifiques à la santé et à l'industrie notamment.**

## PROPOSITIONS CONCRETES

**La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe\***. Elle devra élaborer le SRADDET\*, fixant les orientations en matière notamment **de prévention et de gestion des déchets**. La nouvelle Région aura un an et demi pour adopter un plan précisant les modes de gestion de tous types de déchets et définir une stratégie globale durable.

**L'objet du plan régional est de définir les objectifs, le calendrier et les moyens d'une politique de prévention et de gestion des déchets.** Ce plan s'appuie sur les modes de gestion et de traitement existants, sur l'information, la formation et le débat public ainsi que sur les initiatives de territoires :

- ☛ **Elaborer le plan régional sur un modèle participatif**, tel celui du Grenelle de l'Environnement : établir ce plan avec le GIEC\* Aquitaine notamment et l'ensemble des compétences existantes dans les régions actuelles
- ☛ Viser à une **diminution des volumes et de la toxicité des déchets** : développer davantage la prévention dans tous les secteurs d'activités et auprès de la population
- ☛ **Multiplier les opérations « Zéro déchets »** afin d'éviter le gaspillage des matières secondaires par le réutilisation et le recyclage
- ☛ **Mettre en œuvre des outils de connaissance et de suivi des déchets** : s'appuyer sur l'AREC\* afin de contrôler le traitement des déchets et les consommations énergétiques induites

\*Voir glossaire

- ☛ **Permettre l'évolution des modèles économiques** pour orienter vers une plus grande sobriété : favoriser le développement de l'économie circulaire
- ☛ **Réduire de manière conséquente, en respect des générations futures** :
  - l'enfouissement : perte de matière, faible récupération énergétique, production de méthane
  - l'incinération : récupération énergétique faible ou nulle, production de gaz de combustion toxiques et de sous-produits dangereux pour près d'un tiers des volumes incinérés.
- ☛ **Consacrer à la prévention une part significative des budgets** de collecte et d'élimination des déchets
- ☛ **Exiger une gestion rigoureuse** des déchets issus de l'exploitation et du traitement du minerai d'uranium et réhabiliter les sols.

## REALISATIONS

**Dans les trois régions actuelles, il existe des outils,**

réels supports de partage de données, d'information, de prévention et d'action, au contact direct de différents publics :

- ☛ En Poitou-Charentes, **l'ORE\*** et **l'AREC** collectent et diffusent des données pour les professionnels et les citoyens
  - ☛ Les **GRAINE\*** Poitou-Charentes, Aquitaine et le SEVE\* Limousin participent à la prévention et à l'éducation
  - ☛ Les **associations environnementales départementales et leurs réseaux**, ciblant toutes un domaine particulier, participent à l'information, la prévention, la veille et à l'élaboration des plans de gestion ainsi qu'à leur suivi
  - ☛ Les **conventions de partenariat**, signées entre les associations, les collectivités, les services d'Etat et les syndicats de collecte et de traitement des déchets, permettent de développer l'information et la formation auprès des scolaires et des professionnels, pour alimenter et permettre le débat auprès de la population.
- Les collectivités, en lien avec les opérateurs privés, développent nombre de déchetteries de proximité.

### Zoom sur... Les partenariats entre associations et collectivités

- Le partenariat, soutenu par le Conseil général, l'ADEME\*, l'Éducation Nationale, des collectivités, des Centres Sociaux et MJC\*, permet une coopération et des échanges portant sur le devenir global de la gestion des déchets ménagers dans le cadre du plan départemental en cours. **Cette coopération se traduit par le fonctionnement d'un centre de tri commun, une réflexion partagée sur un outil de traitement d'une partie des déchets collectés et le remplacement de l'incinérateur de Grand Angoulême.** Un évènement pour tous ces acteurs s'illustre par « La Faites de la Récup » : 2000 personnes sur un jour et demi, avec la participation des Syndicats de collecte et de traitement des déchets et du Conseil général.
- Sur une commande de Limoges Agglomération, Limousin Nature Environnement forme tous les élèves de CM des écoles de l'agglomération à la gestion des déchets avec une visite du centre de tri.

☛ Acteurs régionaux :

AREC : [http://www.arecpc.com/c\\_14\\_Dechets\\_et\\_prevention.html](http://www.arecpc.com/c_14_Dechets_et_prevention.html)

ORE : <http://www.observatoire-environnement.org/OBSERVATOIRE/+Dechets+.html>

ADEME : <http://www.ademe.fr/expertises/dechets>

☛ Contribution de la CEDD\* :

Préparation de la génération 2014-2020 des programmes européens (p.26)

[http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf\\_Plate-forme\\_CEDD\\_2014-2020.pdf](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_Plate-forme_CEDD_2014-2020.pdf)

☛ Outils pédagogiques :

ADEME et GRAINE\* Poitou-Charentes :

<http://www.ademe-poitou-charentes.fr/mediatheque/outils-pedagogiques/expositions-et-mallettes-pedagogiques#dechets>

**POUR ALLER PLUS LOIN**